

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
SEANCE du 16 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf le seize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Pérenchies, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danièle LEKIEN, Maire, à la suite de la convocation faite le 5 décembre 2019, et affichée à la porte de la Mairie.

**Présents :** Mme LEKIEN - DEBERT D. - Mme DESREUMAUX - DEMURU S. - M. BALLOY D. - Mme DESTAEBEL P. - M. CROS JY. - Mme TRINEZ - VARLET P. - M. DELOBEL B. - M. PENET B. - M. ARDUIN E. - Mme RODRIGUES DE JESUS BAPTISTA M. - Mme DEVOS - MERCIER V. - Mme ULRICH - GRACIENT I. - Mme VANDEVELDE - HOYEZ V. - M. PLATTEEUW R. - Mme LEGRAND CH. - M. VANBENEDEN PH. - M. PETIT PH. - Mme DOUCY - DANTEC E.

**Absents excusés :** M. JOURDAN PH. (pouvoir à M. BALLOY D.) - Mme BORIE - LARDIER C. (pouvoir à Mme RODRIGUES DE JESUS BAPTISTA M.) - M. SAVAETE G. (pouvoir à Mme VANDEVELDE - HOYEZ V.) - M. LEMAIRE G. (pouvoir à M. PLATTEEUW R.) - Mme COURION M. (pouvoir à M. PETIT PH.) - M. CATTEZ A. (pouvoir à Mme DESREUMAUX - DEMURU S.) - Mme BEE C. (pouvoir à M. DELOBEL B.) - Mme CAMBIER - DELEPINE V.

**Absents :** M. BAILLION O. - Mme DERUYFFELAERE - DELGUTTE CH. - M. LOMBART F.

**Secrétaire de séance :** M. PLATTEEUW R.

Nombre de Conseillers en exercice : 29 /Présents : 19 /Votants : 25

**Objet : Valorisation des certificats d'économie d'énergie – Avenant à la convention de prestation de service – Prolongation du dispositif mutualisé – 19CM0159**

Consciente du défi financier que représente la massification des investissements en matière d'efficacité énergétique pour répondre aux enjeux de lutte contre le changement climatique, la Métropole européenne de Lille (MEL) souhaite optimiser le recours aux Certificats d'économies d'énergie (CEE).

Réaffirmé dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, ce dispositif national est entré dans sa quatrième période avec des objectifs renforcés. L'assurance d'un dispositif renouvelé pour les dix prochaines années créent ainsi les conditions favorables pour s'y investir collectivement.

Dans le cadre du schéma métropolitain de mutualisation, le Conseil métropolitain a validé le 19 octobre 2018 la création d'une nouvelle offre de service mutualisée de valorisation des actions éligibles aux CEE. Ce service a été ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2019 aux services opérationnels de la MEL et aux 90 communes du territoire. A ce jour, 53 communes ont rejoint le dispositif.

Cette nouvelle offre de service contribue à l'atteinte des objectifs du Plan Climat Air Energie métropolitain, et complète le service de Conseil en énergie partagé créé en septembre 2017 visant à accompagner les communes vers la rénovation durable de leur patrimoine. Elle représente un double levier :

- un levier financier supplémentaire pour favoriser le passage à l'action ;
- un levier technique visant à garantir un haut niveau de performance énergétique.

Conformément à la délibération du Conseil métropolitain du 14 décembre 2018, ce service est mis à disposition des communes volontaires, via l'adoption d'une convention de prestation de service conclue avec la MEL, définissant précisément les modalités de mise en œuvre.

Dans ce cadre, la MEL propose aux communes volontaires du territoire de se regrouper afin de mettre en commun leurs économies d'énergie, pour les valoriser sur le marché des CEE au meilleur prix, en s'appuyant sur une expertise et des outils mutualisés.

Conformément à la délibération du Conseil métropolitain n° 19 C 0692 du 11 octobre 2019, ce service est prorogé d'un an afin de se caler sur le calendrier de la quatrième période du dispositif national qui a été prolongé d'une année par l'Etat.

Les termes de la convention de prestation de service signé avec la MEL - délibération du 17 décembre 2018, nécessite par conséquent quelques évolutions, notamment :

- d'élargir le calendrier de réception des actions prévue à son article 2,
- de prolonger la durée de la convention prévue à son article 3,
- d'ajuster le calendrier des dépôts au PNCEE prévu à son article 5.

Afin de garantir un prix fixe de vente des CEE sur l'ensemble de la période, la MEL a prolongé d'un an le contrat avec le délégataire SONERGIA. L'offre de prix négocié et garanti à 6,5 € est maintenu jusqu'au 31 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide compte tenu de 24 voix pour, 1 abstention (Philippe VANBENEDEN), 0 voix contre :

- d'acter le prolongement d'un an de l'adhésion de la commune au dispositif métropolitain de valorisation des Certificats d'économie d'énergie, soit jusqu'au 31 décembre 2021 ;
- d'autoriser le Maire à signer avec la Métropole européenne de Lille l'avenant à la convention de prestation de service mutualisé.

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la réception  
en Préfecture le  
et de la publication le  
Le Maire,

Danièle LEKIEN



Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Les membres ont signé au registre,  
Pour expédition conforme,

Le Maire,

Danièle LEKIEN